

**EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU COLLEGE DES
BOURGMESTRE ET ECHEVINS DE LA COMMUNE DE TANDEL**

Séance du 30 octobre 2019

Présents: KAES Ali, bourgmestre
AUST Alain et WEIS Nico, échevins
WAMPACH Jean Claude, secrétaire communal

Le collège échevinal,

Objet: Plan d'aménagement particulier; section BE de Tandel: PAP
«Leonardy» à Tandel

Le Collège Echevinal,

Vu le dossier du 11 juillet 2019 reçu le 29 octobre 2019 élaboré par le bureau
d'études RAUSCH - associés sàrl de Wahl concernant un PAP dénommé
«Leonardy » à Tandel pour le compte de CAIBRATEX sàrl de Luxembourg;

Vu les articles 30 - 33 de la loi du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement
communal et le développement urbain, modifiée par la loi du 19 juillet 2005;

Vu la loi du 3 mars 2017 dite « Omnibus » modifiant la loi modifiée du 19 juillet
2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain;

Considérant que le dossier du 11 juillet 2019 qui se compose s'une partie écrite et
graphique, ainsi que du rapport justificatif avec des annexes est conforme au plan
d'aménagement général en vigueur de la commune de Tandel ;

Après en avoir délibéré conformément à la loi, unanimement

**Décide de soumettre le présent dossier pour avis à la cellule d'évaluation du
Ministère de l'Intérieur.**

Ainsi décidé en séance, date que dessus.

Le Collège Echevinal,
(Suivent les signatures,)
pour extrait conforme à Bastendorf, le 30 octobre 2019

le Bourgmestre Le Secrétaire



The image shows two handwritten signatures in blue ink. The signature on the left is for the Mayor (le Bourgmestre) and the one on the right is for the Secretary (Le Secrétaire). In the center, there is a circular official seal of the Commune of Tandel, featuring a coat of arms and the text 'Administration Communale' and 'TANDEL'.